

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 AOUT 2021**

Délibération n°

2021072

Date de convocation : 27/08/2021

Date d'affichage : 02/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 01/09/2021

Reçu en préfecture le 01/09/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210831-2021072-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 août à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 27 août 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLEY, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaél LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Marie ROSPIDE (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Laure TREMOUILLE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°5 : Retrait de la délibération n°2021014 créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de places du marché des producteurs locaux

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances

En date du 8 mars 2021, le conseil municipal a délibéré pour la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de places du marché des producteurs locaux.

Après réflexion, et dans un contexte de rationalisation du nombre de régies au sein des collectivités, il paraît plus pertinent :

- d'émettre les titres de recettes en conformité avec les contrats d'engagement signés,
- d'envoyer les avis des sommes à payer à chaque producteur,
- que le comptable assignataire reçoive directement les règlements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

- **DECIDE** le retrait de la délibération n°2021014 créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de places pour le marché des producteurs ;
- **PRECISE** que les paiements des droits de place seront directement versés par les producteurs au Trésorier, après réception d'avis des sommes à payer.

Fait à Bassussarry le 31 août 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

